

ANNEXE 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Rubrique 1. Dénomination et adresse de la société

Crescent Point Energy Trust
111 – 5th Avenue S.W., Bureau 2800
Calgary (Alberta) T2P 3Y6

Rubrique 2. Date du changement important

Le 30 mai 2006.

Rubrique 3. Communiqué de presse

Le 27 mars 2006 et le 30 mai 2006, à Calgary (Alberta), des communiqués de presse ont été diffusés par l'intermédiaire de CCN Matthews.

Rubrique 4. Résumé du changement important

Le 27 mars 2006, Crescent Point Energy Trust (« **Crescent Point** » ou la « **fiducie** ») a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant l'acquisition de Canex Energy Inc. (« **Canex** ») dans le cadre d'un plan d'arrangement. Le 30 mai 2006, Crescent Point a annoncé la clôture du plan d'arrangement visant Canex.

Rubrique 5. Description circonstanciée du changement important

Le 27 mars 2006, Crescent Point (TSX : CPG.UN) et Canex (TSXV : CXO) ont annoncé que leurs conseils d'administration respectifs avaient approuvé à l'unanimité une proposition (la « **proposition** ») aux termes de laquelle la fiducie procéderait à l'acquisition, dans le cadre d'un plan d'arrangement (le « **plan** »), de la totalité des actions émises et en circulation de Canex en échange d'une contrepartie composée de parts de fiducie de Crescent Point, d'une somme au comptant et de dettes prises en charge, représentant un prix d'achat total de 85,6 millions de dollars ou 2,77 \$ par action de Canex. À cette date, Canex produisait environ 1 080 bep/j de pétrole léger et de gaz naturel représentant des rentrées nettes élevées. Dans le cadre de la proposition, Canex a créé une nouvelle société d'exploration ouverte (« **Exploreco** ») située dans le nord-ouest de l'Alberta et produisant environ 105 bep/j de pétrole léger. L'équipe de la direction existante de Canex dirigera Exploreco.

Le 30 mai 2006, Crescent Point a annoncé la clôture du plan pour une contrepartie totale de quelque 85,6 millions de dollars versés sous forme d'une combinaison de parts de fiducie de Crescent Point, d'une somme au comptant et de dettes prises en charge. Par suite de l'opération, la production de la zone Worsley de Crescent Point devrait passer de 500 à 1 350 bep/j.

PLAN VISANT CANEX

Aux termes du plan, chaque action émise et en circulation de Canex a été échangé contre 0,1003 part de fiducie de Crescent Point et une somme au comptant de 0,5876 \$. De plus, aux termes du plan, les actionnaires de Canex ont reçu 1,0 action ordinaire et un tiers de bons de souscription d'action ordinaire d'Exploreco pour chaque action de Canex détenue.

En outre, certains actionnaires qui en faisaient le choix avaient le droit de recevoir 0,1003 part de fiducie de Crescent Point, 0,4209 \$ au comptant et deux tiers d'une action ordinaire d'Exploreco contre chaque action de Canex détenue.

Le plan nécessitait l'approbation exigée des actionnaires de Canex ainsi que les approbations habituelles, notamment celles des organismes de réglementation et des tribunaux. Une circulaire d'information

décrivant le plan a été mise à la poste le 28 avril 2006. Canex a tenu, le 29 mai 2006, une assemblée des actionnaires relativement à ces approbations. Les actionnaires de Canex qui ont reçu des parts de la fiducie aux termes du plan ont le droit de recevoir la distribution de mai de 0,20 \$ par part de fiducie de Crescent Point détenue payable le 15 juin 2006.

La contrepartie totale versée par Crescent Point aux termes du plan sous forme de parts de fiducie, d'une somme au comptant et de dettes prises en charge s'est élevée à environ 85,6 millions de dollars, compte tenu d'un prix de 21,80 \$ par part de Crescent Point.

Environ 850 bep/j de production de Canex représentent une consolidation avec le champ principal Worsley de Crescent Point dans le nord-ouest de l'Alberta. La production de la zone Worsley de Crescent Point devrait passer de quelque 500 à 1 350 bep/j avec la mise en œuvre du plan.

Compte tenu de ce qui précède, Crescent Point a révisé à la hausse la perspective de production quotidienne moyenne de 2006 de la fiducie, laquelle est passée de 19 750 bep/j à 20 250 bep/j.

Rubrique 6. Application des paragraphes 7.1(2) ou (3) du Règlement 51-102

La présente déclaration n'est pas déposée de manière confidentielle.

Rubrique 7. Information omise

Aucune information n'a été omise.

Rubrique 8. Membre de la haute direction

M. Scott Saxberg, président et chef de la direction, ou M. Greg Tisdale, chef des finances.

Téléphone : 403 693-0020.

Rubrique 9. Date de la déclaration

Le 9 juin 2006.